



**CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA SENSIBILISATION AU TRI ET AU RECYCLAGE DES
PAPIERS DE PRESSE**

ENTRE LA FEDERATION DE LA PRESSE PERIODIQUE REGIONALE ET ECOFOLIO

La présente Convention de partenariat s'inscrit dans le prolongement de la Convention nationale d'engagement volontaire en faveur de la sensibilisation au tri et au recyclage des papiers de presse signée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, le Ministère de la Culture et la Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée (FNPS), le Syndicat des Editeurs de la Presse Magazine (SEPM), le Syndicat de la Presse Quotidienne Nationale (SPQN), le Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale (SPQR), le Syndicat de la Presse Quotidienne Départementale (SPQD), la Fédération de la Presse Périodique Régionale (FPPR), l'association de la presse gratuite d'information (APGI), et Ecofolio.

La FPPR agit exceptionnellement au nom et pour le compte de ses syndicats adhérents, le Syndicat National des Publications Régionales (SNPR), le Syndicat National de la Presse Judiciaire (SNPJ) et le Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR)

- **Un engagement volontaire de la FPPR, des syndicats qui la composent de leurs éditeurs adhérents, dans l'intérêt général : la promotion du tri et du recyclage des papiers et le développement de l'économie circulaire.**

La FPPR souhaite proposer aux éditeurs du SNPR, du SNPJ et du SPHR (ci-après les « Editeurs »), une démarche volontaire visant le recyclage des papiers et la promotion de l'économie circulaire. La FPPR s'associe avec Ecofolio, l'éco-organisme des papiers agréé par arrêté ministériel en date du 27 février 2013, lequel conduit une mission d'intérêt.

La démarche vise à proposer une campagne de sensibilisation à la collecte, au tri et au recyclage des papiers (ci-après « Campagne »), diffusée dans les titres imprimés des Editeurs, qui conjuguent leurs efforts afin de sensibiliser les lecteurs à ces questions. Ce partenariat doit permettre d'assurer une meilleure connaissance des enjeux économiques et environnementaux des papiers de presse.

Concrètement, les syndicats membres de la FPPR développeront leurs meilleurs efforts auprès des Editeurs, pour qu'ils participent massivement aux Campagnes réalisées par Ecofolio.

Ecofolio mettra gracieusement à disposition des Editeurs, le cas échéant via leur régie, les visuels utilisés dans le cadre de ses Campagnes afin qu'ils participent par leurs efforts à la mission d'intérêt général d'information et de sensibilisation de l'éco-organisme.

La FPPR rappelle que les Editeurs sont conscients des enjeux écologiques liés à leurs activités.

La gestion des déchets est un enjeu majeur de préservation et de gestion des ressources. Les Editeurs souhaitent participer à une démarche vertueuse de sensibilisation de leurs lecteurs pour que le recyclage des papiers progresse dans une logique d'économie circulaire.

- **Modalités de mise en œuvre des Campagnes :**

La Campagne se déroulera chaque année lors de deux vagues, une par semestre, en périodes dites creuses (période d'été : du 15 juin au 15 juillet - période d'hiver : du 15 décembre au 20 janvier).

Chaque vague comprendra, lors de la première année du Partenariat, au minimum une parution dans les hebdomadaires et une parution pour les mensuels.

Burt *JP*

Ces parutions seront effectuées en format Pleine page, en espace dit flottant mis à disposition d'Ecofolio à titre gracieux.

La FPPR et ses syndicats membres feront leurs meilleurs efforts pour obtenir la participation de 50% des Editeurs, en veillant à ce que les 10 principaux titres de chacun des syndicats participent aux Campagnes.

Ces parutions pourront être complétées par une diffusion sur les supports numériques des titres.

La FPPR sera associée à l'élaboration des Campagnes et pourra en valider le principe afin que la cohérence des visuels et argumentaires avec la charte ou la ligne éditoriale des titres soit respectée. Les Editeurs restant individuellement souverains dans le choix de la diffusion de la Campagne Ecofolio.

- **Mise à disposition des visuels auprès des Editeurs :**

Ecofolio mettra gracieusement à la disposition des Editeurs les éléments techniques nécessaires à la bonne publication des Campagnes. En Annexe, peuvent figurer l'ensemble des aspects techniques du partenariat (notamment liste des titres des membres de la FPPR, les caractéristiques graphiques des visuels, les formats (dimensions), etc.).

Ecofolio proposera aux Editeurs et à leur régie, dans la mesure de ses possibilités techniques, le téléchargement en ligne des visuels sur un espace extranet dédié au partenariat. L'accès à l'extranet dédié sera soumis à l'acceptation en ligne de conditions d'utilisation des visuels mis à leur disposition, qui détailleront les modalités pratiques du partenariat.

Les conditions d'utilisation des visuels pourront également figurer en Annexe, étant entendu qu'Ecofolio fera son affaire de l'obtention des droits de propriété intellectuelle liés aux visuels.

Ecofolio mettra également gracieusement à disposition des Editeurs des outils « Web » (bannières, liens et boutons) qu'ils pourront utiliser pour relayer les Campagnes sur le web.

- **Coordination et suivi du partenariat :**

Des bilans de campagne et les justificatifs de diffusion seront adressés par la FPPR à Ecofolio ou un tiers désigné par lui après chaque vague de communication.

Un comité semestriel commun à toutes les familles de presse permettra l'adaptation et le réglage des Campagnes en vue d'optimiser leur efficacité, pour atteindre collectivement une couverture au moins égale à 90% des français de plus de 15 ans.

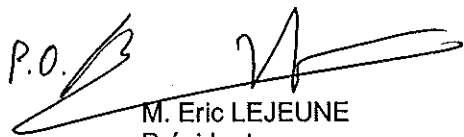
Enfin, Ecofolio pourra communiquer sur l'engagement de la FPPR, de ses syndicats membres et des Editeurs qui participeront à la campagne.

La présente Convention fera l'objet d'une communication concertée entre Ecofolio et la FPPR.

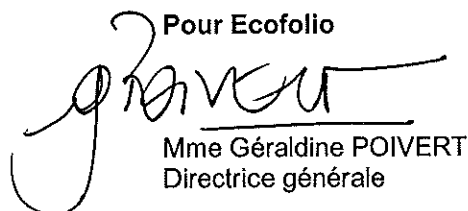
Elle est conclue pour une durée de 3 années, renouvelable ensuite annuellement. Elle pourra être résiliée de plein droit avec un préavis de six mois après l'envoi par l'une des parties d'une lettre recommandée avec avis de réception aux signataires de la convention d'engagement volontaire en faveur de la sensibilisation au tri et au recyclage des papiers de presse.

Fait à Paris, le 11 juin 2013
En deux exemplaires originaux

Pour la FPPR


M. Eric LEJEUNE
Président

Pour Ecofolio


Mme Géraldine POIVERT
Directrice générale